#### ABONNEMENS. Trois mois. . . . . . . . . . 11 » Un No. . . . . . . . . . . . . . . 20 Les abonnemens commencent à toutes les époques.

# LE POLITIQUI

### JOURNAL DE LIEGE.

ANNONCES. 20 centimes par ligne.

ON S'ABONNE au bureau du Journal, rue du Pot-d'Or, Nº 622, et chez Messieurs les Directeurs des

- I The second s		1 11	= CHEMIN DE FER	. — DÉPARTS	TO SHE AT AMOUNT ON OUT AND A PROPERTY OF SHE	-	The second secon
de LIÉGE (stationd'Ans Matin. Relevée.		Relevée.	D'ANVERS	Matin. Relevée	DE GAND	Matin.	Relevée. Départs supplémentaires. Matin. Relevée.
Bruxel., Anvers et Gand 6 h. 35 m., 4 h. 35 m.	pour Liége (stat. d'Ans.   9 h 25 m	4 h 5 m po	our Liège (station d'Ans)		pour Liége (sta. d'Ans		2 h 40 m De Louvain pour Bruxell. 6 h. » » »
Prix dutran. des voyag. Berl. Dili. char wag. D'Ans à Bruxelles 8 20 6 90 4 75 2 80	» Anvers 9 25	4 05	» Bruxelles }	9 20 4 3	» Bruxelles	0	2 40 n Anvers. 6 n n n
» Anvers 8 70 7 50 4 95 3 % Gand	% Gand 6 05	2 **	» Gand	6 » 1 55 9 20 7 20	» Anvers	8 »	5 6 » De Bruxelles pr Louvain. » 6 » 7 25 6 » De Gand pr id. » 7 20
De Liège à Ans en omnibus » 75 c.	Prix du transport des effets	des voyageur . 15 m. ; d'An	rs pr 100 k.—d'Ans à War ns à Anvers 110,800 m.,	remme, » 80 c.— D (24 1/2 lieues) parc.	'Ans à Tirlemont, 19 en 4 h. 20 m.; d'Ans	0. — D'An	is à Louvain, 2 50. — D'Ans à Malines, 5 50.  4.700 m., (52 lieues) parc. en 5 h. 40 m.

### ALLEMAGNE. - Francfort, 11 mai.

On écrit de Berlin, 10 mai :

« On assure que l'archevêque de Posen a déclaré ne vou-loir plus communiquer avec M. de Flottwell, et qu'il s'est adressé directement au roi. Connaissant la bonté de S. M., on croit que malgré l'alternative de la révocation ou du procès qui avait été donnée à l'archevêque, ce procès ne sera pas encore entamé et qu'on aura recours à une voie plus concilia-trice. (GAZ. UNIV. DE LEIPSIK).

— On écrit de Leipsick, 11 mai :

« Aujourd'hui, a eu lieu l'essai du chemin de fer par les directeurs et ingénieurs de l'entreprise. Dans le courant de

la journée, 1500 personnes ont fait le voyage jusqu'à Ma-

chern, sans aucun accident. » On écrit de Hanovre, le 10 mai :

Nous avons déjà annoncé avant-hier que le collège électoral de la ville de Hanovre avait procédé sans aucune réserve à la nomination d'un député. Ce choix est tombé à la presqu'unanimité sur le magistrat, docteur Meyer, qui l'a accepté et qui a prêté serment dans la chambre. Ce député a remis à la chambre une protestation de la capitale adressée à l'assemblée des états, contre l'abolition de la loi fondamentale; dans cette protestation, les magistrats et les citoyens déclarent que, tout en ayant élu sans réserve un député, ils reconnaissent toujours la loi fondamentale de 1833 comme en vigueur, et que cette élection n'a eu lieu que pour coopérer de leur côté à l'aplanissement de cette affaire. (GAZETTE UNIVERSELLE DE LEIPZICK.)

#### ANGLETERRE. - Londres, le 15 mai.

Le paquebot LORD MELVILLE est arrivé à Falmouth avec des nouvelles de la Vera-Cruz en date du 19 mars. Une escadre française, composée d'un vaisseau de 60 canons et de cinq corvettes de guerre, avait paru devant le Verra-Cruz pour réclamer une indemnité pécuniaire pour les sujets français résidant dans la république et dont les intérêts auraient été lésés par le gouvernement mexicain. M. Deffandis, ministre français, a quitté la ville de Mexico et s'est embarqué sur un vaisseau de l'escadre. Il demande 800,000 dollards, dont 100,000 devraient être payés immédiatement.

— On avait reçu à Londres des nouvelles de Rio Janeiro,

en date du 2 mars et de Bahia du 7 février: La ville de Bahia était toujours au pouvoir des insurgés, mais les journaux de Rio parlent de quelques avantages remportés sur les insurgés par les troupes impériales ; ils ajoutent que le chef des rebelles, Sergio avait passé du coté de l'armée impériale. Les finances du gouvernement paraissent n'être pas fort brillantes, et le ministère a eu recours à l'émission de nou-

veaux billets du trésor.

FRANCE. - Paris, le 15 mai.

Le Moniteur publie aujourd'hui une ordonnance du roi datée du 14 mai, qui autorise la société anonyme formée à Paris pour l'établissement et l'exploitation du chemin de fer de Strasbourg à Bâle.

— Nous avons rapporté, comme plusieurs journaux, que les ministres n'étant pas décidés à la retraite, annonçaient l'intention de présenter de nouveaux projets de loi portant concession des chemins de fer de Rouen, d'Orléans et même de Belgique. Cette nouvelle se confirme aujourd'hui. Toute-

#### FEUILLETON.

#### OUVERTURE DU SALON DE PEINTURE.

Voici le discours prononcé par M. Jamme à l'occasion de l'ouverture du salon d'exposition pour 1838. Messieurs ,

Pour la troisième fois, notre salon d'exposition est ouvert. Je crois être fondé à dire que cette exposition est plus digne encore, par le mérite des objets exposés, d'attirer votre attention que celles qui l'ont

Nous devons nous féliciter d'un succès qui lui-même en prépare d'autres plus brillants encore. Le nombre des souscripteurs pour 1836 dépasse celui des années précédentes.

L'utilité des expositions publiques, Messieurs, ne peut être méconnue. Envisagées sous tous les rapports possibles, les expositions offrent un puissant intérêt et ne peuvent avoir que d'utiles résultats pour les progrès de l'art d'abord, qu'elles facilitent par le grand, l'inappréciable moyen des comparaisons; pour le goût qu'elles développent et qu'elles propagent; pour nos mœurs, que la culture des arts adoucit toujours; pour nos jouissances enfin, qu'elles varient à l'infini, qu'elles ennoblissent en leur donnant pour objet des choses dignes de fixer, d'élever nos pensées, et propres, à la fois, à rappeler des souvenirs historiques attachants et à répandre de l'intérêt dans la conversation. Et certes, si les expositions sont généralement si utiles, c'est surtout à Liége que les bons effets qu'il faut en attendre doivent se réaliser, aujourd'hui qu'une l'cadémie de Peinture vient de s'y ouvrir sous les plus heureux auspices. L'utilité des expositions publiques, Messieurs, ne peut être méconnue.

Les expositions réunissent sur un même point des objets d'art communément épars, des artistes et des amateurs qui ne se fussent peut-étre jamais connu. Il résulte pour l'art d'immenses avantages de ces conférences entre les amateurs et les artistes, du rapprochement et de la comparaison des productions de ces derniers. Ce n'est pas une cu-riosité vague qui les réunit : la plument d'entre eux profitent en secret riosité vague qui les réunit : la plupart d'entre eux profitent en secret des éloges et des critiques qui font l'objet des conversations du salon. On peut affirmer qu'il y a beaucoup à gagner pour tout artiste, quel que soit son talent, à fréquenter les lieux d'exposition, à moins qu'il fois, le ministère n'a pas encore pris de résolution définitive, et il doit se réunir demain en conseil pour délibérer sur cette grave question. On assure que M. le ministre du commerce ayant reconnu que plusieurs compagnies sérieuses se présentaient pour l'exécution de chaeun de ces chemins de fer, tandis qu'on niait il y a peu de jours l'existence d'une seule, proposera l'adjudication avec publicité et concurrence, au lieu de la concession directe à laquelle on avait eu recours jusqu'à présent.

- Un bulletin signé Ceuveilhier et Cogny annonçait ce matin aux visiteurs qui se présentaient chez M. de Talleyrand, qu'il avait passé une mauvaise nuit. Le bruit court cet après-midi que le prince est au plus mal et qu'on désespère

de le conserver.

On lit dans le Journal de Rouen : Le conseil municipal de notre ville a été convoqué extraordinairement dans la journée d'hier. Une lettre reçue de Paris, de M. Barbet, annonçait qu'il devait avoir aujourd'hui lundi une conférence avec le ministre des travaux, sur une concession à faire à quelque compagnie de la ligne de Paris au Hâvre, et invitait le conseil municipal a envoyer immédiatement une commission pour prendre part à cette conférence. Une députation composée de MM. Maille, Frontin,

#### COUR D'ASSISES DE LA SEINE.

Cheron, Dreusy et Prat, a dû se mettre en route.

Audience du 15 mai. - D. Accusé Leproux, vous avez fait votre éducation à St-Acheul et votre droit à Paris. Vous étiez encore en cette ville en 1850 ; à cette époque vous avez été rappelé par M. votre père à Vervins. Vous avez demandé et obtenu une place aux affaires étrangères. R. Je n'ai pas pris possession. D. En 1834, vous avez prêté serment comme avocat; vous avez ensuite été attaché au cabinet du procureur du roi à Vervins. Quelles étaient vos relations avec la famille Grouvelle? R. Je désirais que M. Grouvelle m'aidât comme iugénieur dans l'établissement d'une fabrique de sucre.

D. Hubert vous a-t-il parlé de son voyage à Londres ? R.

M. le président donne lecture de la lettre trouvée dans le portefeuille d'Hubert, et portant pour adresse : A LEPROUX, JUGE SUPPLEANT A VERVINS. Hubert lui fait part dans cette lettre de son retour en France : J'apporte LES PLANS AVEC moi, dit-il, et le plus fort est fait, etc...

« M. Stiegler, venant de Londres, à M. Leproux de Vervins. » « Si tu arrives ici (Mons), viens me trouver à l'Hôtel du Grand Cerf, je vais me mettre en route pour Dou-

faire, lui dis-je. Je suis venu, me répondit-il, demander 1,000 fr. à M. Valentin. Il faut qu'il me les donne. C'est une belle affaire. C'est du pain sur la planche. La machine qu'on

ne soit, pour son malheur, sous l'impression d'un amour-propre qui

l'aveugle : là il entend sortir du milieu des groupes, dont souvent il n'est pas connu, des avis utiles qu'il eût toujours ignorés; et je pourrais citer, à l'appui de cette opinion, des artistes qu'i, à la suite de nos

expositions, ont mieux compris leur art, ont fait de grands progrès, des progrès toujours éroissants depuis et qui les placent aujourd'hui parmi les hommes qui honorent le pays par leur talent.

Le public des salons d'exposition peut être considéré comme un jury d'examen qu'aucune institution ne pourrait remplacer. Avec la facilité

actuelle des communications, ce n'est pas la population d'une cité qui juge les artistes : ils sont jugés par le pays entier. Les comptes-rendus des expositions, les opinions qui y sont exprimées, sont des jugemens solennels dont il est à regretter que tous ne sachent pas profiter; car, messieurs, si la qualité d'artiste distingué est si digne d'envie, si

car, messieurs, si la qualité d'artiste distingué est si digne d'envie, si elle le place dans la position la plus indépendante et la plus heureuse (car tout homme à talent aime son art avec passion), on ne peut, au contraire, méconnaître qu'il n'y a pas de condition plus désespérante, de condition qui torture plus douloureusement le cœur et l'esprit, qui froisse plus péniblement l'amour-propre et nuit autant aux intérêts proprement dits, que celle de l'artiste médiocre luttant en vain contre le manque de dispositions naturelles: pour lui, vivre c'est souffrir, et pour lui, comme pour l'art, comme pour nous-mêmes, c'est un bien, qu'il soit éclairé assez tôt sur l'inutilité de ses efforts, pour changer d'état. Car on doit considérer que tous nous naissons avec des dispositions plus ou moins caractérisées pour une chose quelconque, et que si chacun pouvait s'appliquer à la chose pour laquelle il a le plus d'aptitude, il y aurait moins d'hommes vulgaires ou inutiles et qu'il en résulterait, pour les individus comme pour la société, une plus grande

sulterait, pour les individus comme pour la société, une plus grande

Sûrement, messieurs, la vie d'artiste est une existence toute d'émotions et bien digne d'envie; sûrement, des rêves de gloire, de renom, de lauriers à cueillir, enflamment le jeune artiste et le soutiennent dans

ses rudes travaux; mais ce ne sont pas là ses seuls besoins, et, bien que l'art soit pour son ame ardente un culte auquel il sacrifie tout, il faut aussi à l'artiste des moyens d'existence que le temps que réclament ses

études ne lui donne pas le moyen d'acquerir ; et c'est encore aux exposi-tions publiques qu'il devra d'être connu et de voir s'écouler ses pro-

D. Leproux, vous reconnaissez qu'on a trouvé cette lettre dans le portefeuille d'Hubert portant votre adresse? — R. Je ne dis pas non, mais je déclare que je n'ai jamais reçu cette lettre. — D. Depuis l'ouverture du procès, on a appris qu'il existait à Mons à l'Hôtel de la Poste un tableau fermé où se gardent les lettres. Une lettre a été saisie dans ce tableau : en voici d'abord l'adresse :

vres, etc.....»

D. Valentin, racontez ce qui s'est passé à Verneuse à l'arrivée de Vincent Giraud. — R. Le garde de M. Vauquelin alla chercher à la ville Vincent Giraud. Qu'êtes-vous venu

probité : elle assure qu'il lui a volé du linge. Giraud. — C'est une imposture ; c'est une chose odieuse. Leproux. - Valentin ment honteusement. Il m'a écrit une

construit les enveloppera tout d'un coup et fera beau jeu du roi et de sa famille. — D. Qu'avez-vous à dire, Laure Grouvelle, contre ces faits. — R. Je les méprise.

D. Valentin, vous persistez à dire que l'argent que Gtraud venait chercher chez Vauquelin était destiné à un complot

contre le roi etla famille royale. — R. Oui, quand au moyen,

c'était une machine infernale que Giraud ne désigna pas. — Mlle. Grouvelle se plaint de l'ingratitude et de la fausseté de

l'accusé; elle se plaint aussi d'avoir été victime de son peu de

lettre pour me faire part qu'il était prêt à se rétracter. Je méprisais tellement ce misérable, que je lui renvoyai aussitôt sa lettre avec indignation; je n'eus pas l'esprit de la gar-der, mais je dis tout cela sur le champ aux infirmiers qui se trouvaient près de moi.

L'audience est levée.

#### NOUVELLES D'ESPAGNE.

La dépêche télégraphique suivante, publiée par le journal ministériel, vient en confirmation des nouvelles apportées par les journaux de la frontière :

« Bayonne, le 15 mai. « Suivant les rapports des divers points de la frontière re-cus aujourd'hui, une grande défection a eu lieu parmi les bandes carlistes. A la suite de graves désordres, don Carlos ayant quitté Estella, se serait dirigé vers Onate.»

Les journaux de Bayonne du 12 sont remplis de dé-tails relativement à la sédition de plusieurs bataillons car-listes. Le 2° bataillon de la Nayarre s'est soulevé le 3 à Aoiz, le 5° à Estella le 6, et le 3° à Maneru le 7. L'insubordination fait des progrès si rapides que si elle n'est bientôt compri-mée , l'armée du prétendant marche à une dissolution complète. Les soldats demandent à être payés les armes à la main, les officiers refusent de servir sous les ordres de Guergué, et quelques personnes affirment que des cris de : Vive Munagorri! se sont mélés à ces manifestations. L'ex-général carliste Segastibelza, de Leyza, a été arrêté

comme impliqué dans l'affaire de Munagorri.

Le comte de Negri et son chef d'état-major ont reçu l'or-dre de don Carlos de se rendre au château de San Gregorio

Les personnes arrivées de Santander annonce que le chef Zabala, qui a fait partie de l'expédition de Negri, a été pris aux environs de Briviesca.

#### BELGIQUE. - Bruxelles, le 15 mai.

Hier, MM. le juge d'instruction Vandam et le substitut procureur du roi Van Parys, se sont encore rendus à Mosenbeek St.-Jean, au domicile des époux Vandersteen, où de nouvelles perquisitions ont eu lieu. Ils ont fait transporter au parquet plusieurs effets ensanglantés. Des témoins sont cités pour ce matin.

La police a fait avant-hier matin des visites domiciliaires chez MM. A. Delfosse, réducteur du Radical, et Degou, imprimeur du même journal. Cinq exemplaires de la Chanson du père Libertas, ont été saisis. Ces messieurs ont comparu ensuite l'un après l'autre devant le juge d'instruction. (BELGE.)

Messieurs, ces réunions, ces conférences, si utiles et si agréables entre ceux qui aiment les arts et ceux qui les exercent, nous les devons aux amis de notre nationalité liégeoise, nous les devons aux membres de notre association, qui, conservant le souvenir de tant de beaux noms qui ont illustré notre cité, n'ont pas désespéré de voir nos jeunes contemporains qui s'élancent dans la carrière y cueillir des lauriers non moins durables que ceux des Lombard, des Bertholet, des Lairesse, des Carlier, des Delcour et des Natalis.

Nous devons aussi nos expositions à l'appui que nous prête le conseit de la cité, qui, comprenant les besoins de notre population, appréciant les vues de notre société, les avantages qui doivent en résulter pour les artistes et pour nous, vient d'augmenter le subside destiné à l'achat de tableaux pour le musée de la ville.

Continuons, messieurs . nos travaux avec une noble émulation. Elle est belle la mission de ranimer parmi nous le goût des arts. Déjà notre persévérance porte d'heureux fruits : il n'est pas douteux que le nom

perseverance porte à heureux truits : il l'est pas douteux que le hont liégeois ne ressaisisse actuellement, dans la statuaire et la peinture, le rang que lui avaient assigné nos vieilles gloires artistiques. Messieurs, ces réflexions amènent naturellement la pensée sur l'Aca-démie de Peinture. Cette institution se lie trop intimement aux choses qui nous occupent en ce moment, pour que je ne cède pas au besoin de

vous en entretenir. L'Académie, ouverte depuis cinq mois seulement, donne déjà des ga-L'Academie, ouverte depuis cinq mois seulement, donne déjà des ga-ges certains de succès. Grâce à une direction intelligente et ferme, grâce au talent, au zèle des professeurs, les progrès des élèves en général sont fort digne de remarque; et pour un certain nombre d'entre eux, je dois dire, sans craindre de rencontrer des contradicteurs, qu'ils sont hors de la marche ordinaire des choses. Sous peu, un rapport circonstancié sera adressé, par le comité de surveillance de l'Académie, au conseil commu-nal Ce rapport. en rendant comput des buillance des chienus d'éconnal, Ce rapport, en rendant compte des brillans succès obtenus, démontrera à quel point cette institution, qui, dès son début, dépasse toutes nos espérances, mérite d'attirer l'attention de l'administration. On comprendra ses besoins si l'on considère que, sur 550 élèves qui sont inserits, 520 seulement ont pu être admis; qu'il a fallu les répartir dans trois locaux : que le desce de graving pi celle de pentrus printire. trois locaux; que la classe de gravure ni celle de peinture n'ont pu en-core être ouvertes, et qu'un tiers de la riche collection de plâtres dont la ville a fait si heureusement l'acquisition a pu seulement être déballé. Cette collection remarquable par le nombre et le choix des objets qui la

Le conseil des ministres s'est réuni mercrrdi sous la présidence du roi; dans cette réunion il a été décidé que les démissions des membres du collège échevinal seront acceptées. Le Moniteur publie ce matin l'arrêté suivant :

LÉOPOLD, Roi des Belges,

A tous présens et à venir, salut. Vu la démission donnée par les sieurs Rouppe, bourgmestre de Bruxelles; Van Volxem, Marcq et Verhulst-Vanhoe-

gaerden, echevins de la même ville;

Prenant en considération que les sieurs Annemans, Barbanson Bourgeois, comte Coghen, Dansaert (Ch.), Defacqz, Depage, Doucet, Engler, Fierlants, Froidmont, Gende-bien, Glibert, Heyvaert, baron Vanderlinden d'Hoogvorst, Mastraeten, comte Meeus, Mettenius, Michiels, Rouppe, Marcq . Schumacher, Vander Elst , Van Gaver , Van Volxem, Verhulst-Vanhoegaerden, Wyns, conseillers communaux de la même ville, ont donné leur démission desdites fonc-

Vu les art. 20 et 57 de la loi communale;

Sur le rapport de notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères;

Nous avons arrêté et arrêtons : Art. 1er. La démission des sieurs Rouppe, Van Volxem,

Marcq et Verhulst-Vanhoegaerden, est acceptée. Art. 2. L'assemblée des électeurs communaux de la ville de Bruxelles est convoquée pour le 31 de ce mois, à l'effet de pourvoir aux places devenues vacantes par les démissions ci-

Art. 3. Notre ministre de l'intérieur et des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Donné à Bruxelles, le 16 mai 1838.

Par le Roi: LEOPOLD. Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, DE THEUX.

- On parle d'élire MM. Navez, peintre, et Evrard-Goffin en remplacement de MM. Strens et Amédée de Beaufort, conseillers provinciaux.

#### BULLETIN DE LA CHAMBRE.

La chambre des représentans s'est occupée aujourd'hui de la loi sur le timbre. L'article premier a donné lieu a une assez longue discussion et à plusieurs amendemens pour le timbre des effets de commerce. M. le ministre des finances a déposé un amendement fixant le timbre pour bons de caisses, billets au porteur, obligations, actions et tous autres effets à terme illimité, ou payables cinq ans après l'émission, savoir : Pour ceux de 250 fr., 25 centimes ; de 250 à 500 fr., 50 c.; de 500 fr. à 1000 fr.. 1 fr.; de 1000 à 2000 fr., 2 fr., et ainsi de suite à raison de 1 fr. par 1000 fr. sans fraction. Cette proposition a été sous-amendée par M. d'Hoffschmidt qui a proposé une autre progression, savoir: 40 centimes, 75 centimes, 1 franc 50 et 3 francs.

M. le ministre des finances a rappelé que la section centrale n'avait fait aucune proposition, mais qu'elle avait en-gagé le gouvernement à examiner la question de savoir s'il ne conviendrait pas de faire payer un timbre plus élevé pour les bons au porteur et autres obligations qui ont le privilége de rester constamment en circulation sans renovation de timbre, tandis que les billets à ordre et les promesses ordinaires ne restent dans la circulation que pour un temps limité. En proposant son amendement, il a donc cru concilier les intérêts du trésor avec les intentions de la section

M. Demonceau a demandé que ces amendemens fussent renvoyés à la section centrale. M. Metz a alors fait remarquer que, d'après la marche de la discussion, il n'y avait pas probabilité qu'on arrivât à la fin de la loi avant la clôture de la session; il a en conséquence renouvelé sa proposition de disjoindre l'article 2 relatif au timbre des journaux. La chambre n'étant plus en nombre, aucune résolution n'a pu être

Deux projets de loi ont été présentés par M. le ministre des affaires étrangères; le premier a rapport à un transfert de 35,000 fr. au budget des affaires étrangères, et le 2me à la création d'une nouvelle classe de l'ordre Léopold. Ces projets ont été renvoyés à l'examen d'une commission nommée par le bureau.

Au commencement de la séance, on s'est occupé de la rec-

tification, réclamée hier, par M. Verdussen, relativement à la sortie des tulles. M. Desmet a réclamé une autre rectification relative à la sortie des batistes. La chambre n'a fait qu'un projet de ces deux objets et a fixé le droit de sortie sur des batistes à 40 centimes, au lieu de 114 p., et à 112 c. au lieu de 1 p. c. le droit de sortie sur les tulles.

Le sénat s'est réuni hier à une heure en comité secret. La séance publique reprise à deux heures, M. Thorn, au nom de la commission de l'adresse, a donné lecture du projet suivant qui a été adopté à l'unanimité:

» La prochaine reprise des négociations près de la conférence de Londres, nous donne l'espoir fondé de voir enfin conclure cette paix si nécessaire à l'intérêt général de l'Europe. Le sénat croirait manquer à un de ses premiers devoirs, si dans cette grave circonstance, il ne se rendait auprès de Votre Majesté l'interprête du vœu général du pays. Ce vœu, sire, c'est que la marche des négociations permette de nous conserver les provinces de Luxembourg et de Limbourg, dont tous les intérêts sont depuis des siècles confondus avec les nôtres, et ne peuvent en être détachés sans un froissement dangereux.

» La sagesse des hautes puissances qui , depuis les événemens de 1830, ont fait tant de nobles efforts pour la paix de l'Europe, ne leur permettra point de méconnaître que, dans l'intérêt même de cette paix, il est désirable que ces populations puissent continuer de vivre sous des institutions qu'elles ont librement choisies avec nous, et sous lesquelles depuis sept ans elles sont calmes et heureuses.

» Le sénat ose se flatter que Votre Majesté pour prix de sa constante sollicitude et des services qu'elle a rendus au maintien de la paix européenne diffiendra la conservation de l'in-

tégrité du territoire belge. »

La commission chargée par le sénat de la rédaction du projet d'adresse au roi, était composée de M. le baron de Stasart, président, et de MM. Thorn, Dumon-Dumortier, de Haussy et comte de Baillet.

Bruxelles, le 12 mai. (3 heures) — Le retard éprouvé par la malle de Paris: arrivée après deux heures et demie, a paralysé les opérations de la bourse; il s'est fort peu traité de valeurs, les cours étaient bien l'onus, Fonds de l'État: dette active 2 1/2 p. c. 54 5/4 Å., 5 p. c. 102 Å., 4 p. c. 95 1/4 P., Société Générale titres en nom fl. 842 P., certificats au porteur émission de Paris 1790 P.; Société de Mutualite 1201 25 (120 1/8) fait et P., Banque de Belgique 1416 25 (141 5/8); Canal de la Sambre à l'Oise 1100 (110) Å.; 1102 50 (110 1/4) P.; Manufacture des Glaces 1250 (125) Å.; Chemins de fer: Hant et Bas Flénu 1000 (100) P.; Sambre et Meuse 102 5/4 (515 75) et P. Société linière de Gand 1025 (102 1/2 Å.; Bois de Hamandes 09 1/2 (407 50).

L'actif espagnol fait à 21 14 avant l'arrivée de la cote de Paris est monté à 21 78, après le cours comu et la nouvelle importante sur la

Rien en huile, point de communications avec Anvers,

#### LIÉGE, LE 18 MAI.

CE QUE C'EST QUE LE COMITÉ LIBÉRAL QUI PROPOSE M. NEEF AUX SUFFRAGES DES ÉLECTEURS.

L'Espoir nous donnait hier la définition du parti libéral : Voici en quels termes il s'exprimait : nous copions TEX-

« Le parti libéral se compose en général des hommes qui, » n'aspirant ni aux places, ni aux pensions, ni aux honneurs, » ne veulent dominer sur personne, et ne veulent pas être » dominés par qui que ce soit; ETRE LIBRES sous un gouverne-

» ment véritablement représentatif, c'est-à-dire, n'être » soumis qu'à des lois conformes au bien de tous, est l'ob-» jet de leurs désirs et de leurs poursuites. Ceux-ci font en » général assez peu de bruit; et comme ils tiennent plus » aux institutions qu'aux individus, comme il leur importe » d'ailleurs assez peu que tel homme soit ministre plutôt » que tel autre, pourvu que celui qui l'est soit obligé de » gouverner dans un sens national, ils n'ont aucune for-

» mule convenue. » Fort bien! Mais peut-on reconnaître ce caractère aux hommes qui composent le comité libéral, établi à Liége, et qui viennent d'adopter, M. Neef, pour leur candidat aux prochaines élections?

L'Espoir va répondre, pour nous, à cette question : Ecoutez-le bien vous tous qui tenez à connaître ce qu'il appelait hier la fermeté de ses convictions et de ses principes!

Ce qui suit est littéralement extrait de son numéro du 24 septembre 1836. » Le comité dit libéral a tout-à-fait méconnu sa position

» dans les prochaines élections provinciales; il s'est fourvoyé

» par la malencontreuse élucubration de sa première réu-

» nion. Réduit à de trop faibles proportions pour en imposer » à l'opinion par ces majorités qui soumettent toutes les » résistances et rallient les honnétes gens, il n'avait qu'un » moyen de conserver la puissance qu'il avait conquise dans » les dernières élections communales, c'était d'obtenir à » tout prix , par le sacriffee des intérêts de coterie, de » CAMARADERIE, de NÉPOTISME et d'INDIVIDUALISME, un succès » complet, assuré, incontestable. Un choix d'hommes capa-» PABLES, DÉSINTÉRESSÉS, INTÈGRES, CONSCIENCIEUX, EXPÉ-» rimentés dans les affaires , était le seul moyen de ne 1s » se trouver à la fois faible de nombre et isolé d'opinion. L'in-» stinct de la conservation de son influence lui en faisait un » devoir impérieux ; mais il ne l'a pas senti , quoique cepen-» dant les avertissements de la presse ne lui aient pas man-» qué, et qu'ils ne soient vraiment significatifs que par » l'accord à cet égard des journaux et des esprits prévoyans » et bien intentionnés. C'est du moins l'impression produite » sur tout le monde. Compromettre un si bel avenir, après » avoir obtenu un succès aussi éclatant que celui des der-» nières élections communales, ne se comprend que par » l'énivrement qui accompagne d'ordinaire la victoire, nous » ne dirons pas d'un parti , mais d'une coterie ; car nous ne » trouvons pasde nom plus convenable pour qualifier une » réunion dont l'œuvre repose sur de mesquines combi-» naisons. Ce comité avait cependant de bien belles chances, » il faut l'avouer, s'il avait donné à ses actes un caractère » de probité politique et de désintéressement personnel qui » leur manque; ses démarches auraient été profitables, » même quand il n'aurait obtenu aucun résultat au moment » fatal où on compte les votes.

La réaction qui a suivi les élections communales, œuvre » des mêmes hommes, aurait dû les éclairer; elles ont été » une cause de division entre ceux qui ont des intérêts com-» muns, quoique professant des opinions différentes. Il en » est de même aujourd hui pour les élections au conseil pro-» vincial; les actes du comité, ses choix ont même produit » une réaction plus profonde, puisqu'ils ont jeté la discorde » entre ses membres, et que, s'il existe encore de nom, le » comité n'est plus que de fait.

Dans son nº du 28 septembre, l'Espoir, revenant sur les accusations qu'il avait adressées au comité libéral, les main-

tient et les confirme en ces termes : « Le premier des reproches que nous avons adressés au » comité, c'est celui d'être composé uniquement d'amis, de » PERSONNES LIÉES D'AMITIÉ OU D'INTÉRÊT, QUI SEMBLAIENT » AVOIR PRIS L'ENGAGEMENT DE SE POUSSER MUTUELLEMENT AUX » AFFAIRES; ce reproche était fondé; aussi l'Industrie; l'un » des organes du comité, en est-il lui-même convenu, et le » lui a-t-il dit, avant nous. A ces reproches nous en join-» drons d'autres : Nous avons trouvé peu délicat, que, sur » sept membres dont se compose le comité directeur, six de » ces messieurs fussent portés candidats au conseil provin-» cial, et le public a pensé comme nous. »

Dans le même no, on lit encore : «Il est de bonnes gens qui, à l'exemple du Courrier belge, » s'imaginent bénévolement que nous avons voulu jeter la » désunion dans les rangs des libéraux, mais dans toute cette » affaire, nous n'avons eu que le tort, envers le comité, » d'avoir prévu que des hommes réunis non dans l'intérêt » DES PRINCIPES ET DU BIÉN-ÊTRE PUBLIC, MAIS GUIDÉS POUR LA » PLUPART PAR LEURS INTÉRÊTS PRIVÉS, ne tarderaient pas à » se désunir, et c'est ce qui est arrivé. »

Ce n'est pas tout. Le Journal de la Province, après la publication de cette sortie contre le comité libéral, s'unit au Courrier belge pour reprocher à l'Espoir d'avoir voulu jeter la désunion dans les rangs des libéraux. L'Espoir repoussa cette attaque, et lui répondit, dans son numéro du

Il est faux et mensonger que nous ayons voulu jeter la » désunion et la discorde dans les rangs des libéraux; mais » il est vrai que nous avons combattu le comité de l'union » libérale, que nous avons critiqué ses actes, que nous » avons signalé les dangers qu'il y aurait à se livrer aux » mains de quelques hommes, qui se sont saisis du mouve-» ment de réaction manifesté contre le parti catholique-

composent va être déposée à St.-André aussitôt après l'exposition. Si l'on avait pu douter un instant de l'immense utilité des divers cours dont se compose l'enseignement de cette institution, il suffirait, pour la dont se compose l'enseignement de cette institution, il sufficait, pour la démontrer, de l'empressement des parents à demander comme une grande faveur l'admission de Ieurs enfants. Et cela se conçoit de la part d'une population éminemment industrieuse, qui n'est restée étrangère à aucun art, à aucun métier, à aucune industrie: Chacun a donc d'utiles enseignements à y recevoir, et ces enseignemens auront pour résultats le triple avantage de donner des artistes au pays, de perfectionner nos produits manufacturiers et de développer le gout en général. Il ne faut pas en douter, MM., de cette foule qui se presse à l'entrée de l'école, de ces élèves si distingués déià par leurs dispositions remar-

l'école, de ces élèves si distingués déjà par leurs dispositions remarquables, il surgira quelques hommes à talents, et surement il n'est aucun d'entre les autres qui ne retirera beaucoup defruits de la fréquentation de l'Académie. Mais , à part encore ceux qui, par état , feront usage des connaissances qu'ils vont acquérir , il n'en est aucun qui ne profite des leçons qu'il y puisera des diverses parties de l'art du dessin. Acquerir les connaissances nécessaires pour apprécier les arts , c'est

étendre le cercle de nes jouisances pour tous les âges de la vie, des jouissances intellectuelles les plus pures; c'est acquérir le moyen de juger de beaucoup de choses qui , incessamment , frappent nos sens à notre insu, c'est apprendre à connaître les régles du goût, et leur appli-cation est d'un usage fréquent. Le sens de la vue, exercé par la con-naîssance du dessin et l'habitude de voir et de comparer, semble être un sens nouveau qui multiplie nos seusations et les rend plus vives et p'us intimes.

Le spectacle d'un beau pays, d'une nature variée dans ses formes, ri-che et éblouissante dans ses effets de lumière, dans sa suave perspective aërienne, plonge l'homme de goût dont l'wil est exercé dans une réverie d'une douccur indicible; il admire; il cherche la cause des puissantes im-pressions qu'il éprouve, qui élèvent sa pensée, qui l'épurent et la reporpressions qu'il eprouve, qui cevent sa pensee, qui l'epirent et la repor-tent vers l'auteur des merveilles qu'il contemple. Seul, il a été heureux; silencieux et renfermant en lui-même les douces émotions qu'il vient de ressentir, il ne quitte qu'après le coucher du soleil et à pas lents des lieux dont il va conserver le souvenir et qu'il se promet de revoir. Et quel ef-fet imaginez-vous que ce même spectacle eut produit sur l'homme qui ignore les arts, qui n'est nullement initié à leur magique mystère? Au-cun; pour lui les beautés de la nature sont inaperçues; resté insensible, il n'a vu que solitude et monotonie, il n'a éprouvé que de l'ennui où l'autre a vu avec émotion, avec un recueillement religieux, la création briller dans toute sa splendeur.

J'entends quelquefois dire par ceux qui jugent froidement les arts : « Un jour viendra où nous aurons plus d'artistes à talent que de moyens de les utiliser. » Messieurs , si cette pensée était vraie , elle serait décourageante pour les artistes. Heureusement , elle peut être facilement combattue : pour être vraie, il faudrait que le goût des arts ne se développât pas en même temps que les talens; il faudrait qu'avec le goût des tableaux, par exemple, ne vînt pas le désir d'en avoir; il faudrait que la connaissance des arts, en épurant nos goûts, nos habitudes, en nous disposant aux plaisirs de l'intelligence, ne nous préparât pas à faire à de nobles jouissances le sacrifice de plaisirs vulgaires et coûteux qui ne flattent que la vanité et ne laissent après eux que le vide et le regret inséparables des folles dépenses. Je ne crois pas, messieurs. que cela soit à craindre; la fortune publique s'accroit, et la tendance bien prononcée vers tout ce qui tient au développement de la pensée en déterminera, il ne faut pas en douter, un bon emploi; et, certes, il n'en est pas de plus noble, de mieux entendu, que celui de protéger

Que d'or répandu souvent avec profusion pour des plaisirs qui ne durent que quelques heures, qui eût suffi à l'acquisition d'objets d'art pré-cieux dont la valeur se conserve et s'augmente et qui eussent été une source intarissable d'agrémenss et de plaisirs tranquilles.

Il faut se défendre de partager la froide pensée de ceux qui appréhendent que l'entrainement, trop grand peut-être, qui se remarque pour les opérations industrielles ne soit un obstacle aux pensées que réclament les arts, à la protection qui doit en être la conséquence. Non, Messieurs, le temps s'éloigne, n'en doutons pas, où l'aristocratie financière, où la puissante industrie surtout, qualificient de valeur morte. cière, où la puissante industrie surtout, qualifiaient de valeur morte celle des cabinets de tableaux.

Toute la puissance productive, toutes les ressources du pays, il est vrai, se concentrent dans l'industrie; mais les artistes seront appelés à partager les bénéfices de l'industriel opulent. La haute industrie est au-

jourd'hui exercée par des hommes que leur instruction et leur goût porteront à aimer et à protéger les arts.

Il reste, Messieurs, une tâche importante et fort difficile à remplir : celle de rendre compte de l'exposition. Il ne peut s'en agir que dans certain temps : il faut, avant de l'entreprendre, avoir beaucoup vu, avoir beaucoup jugé et beaucoup comparé; il faut, pour apprécier toute

l'importance de cette tâche, se mettre à la place des jeunes artistes qui attendent avec anxiété le jugement qui va être rendu. Il faudrait être artiste soi-même pour comprendre ce qui se passe en eux. Ce travail qui va être jugé, en quelques minutes peut-être, est le résultat d'études longues et pénibles auxquelles l'artiste a tout sacrifié, jusqu'à sa santé; cependant l'éloge ou le blâme peut échapper avec irréflexion, et cependant ils sont pour lui une question d'existence, pour lui c'est la vie ou

Le compte à rendre réclame donc des connaissances variées de l'art, une grande habitude de juger et beaucoup de prudence. Une critique sage, raisonnée et consciencieuse éclaire et porte ses fruits; une critique irréfléchie, faite sans convenance, blesse, irrite, manque son but et peut compromettre l'avenir d'un jeune artiste dont les dispositions se-

raient d'ailleurs inconfestables.

La commission, messieurs, dans l'intérêt de sa mission, forme le vœu ardent que ce travail soit fait avec discernement et avec une impartialité parfaite; qu'il soit toutefois vrai et sévère quand il le faut, mais toujours avec justice, avec cette bienveillance d'un ami des arts qui connaît tou-les difficultés et sait les apprécier; la commission, messieurs, exprime ce vœu avec d'autant plus de faveur qu'elle considère le compte à rendre comme une chose qui doit compléter ses soins et en assurer les fruits.

En présence des avantages bien démontrés qui résultent des exposi-tions, la commission de la société a pensé qu'un moyen de les rendre plus riches et plus utiles encore était de chercher à s'entendre avec les villes principales de la Belgique, où de semblables institutions existent, pour éviter que, dans le court espace de quelques mois, plusieurs expositions aient lieu, circonstance qui se présente souvent et qui nuit

essentiellement aux expositions.

La commission présentera donc, en assemblée générale, le projet d'un arrangement qui consisterait à régulariser entre les villes les époques des expositions, de manière qu'elles ne soient pas trop rapprochées les unes des autres et qu'il n'y en ait qu'une annuellement en Belgique. Elle proposera aussi qu'un égal subside soit voté annuellement par chacune des villes associées au profit de celle dans laquelle l'exposition aurilieu. Cette disposition aurait pour résultat de mettre à même chaque ville, à son tour d'exposition, de faire des achais plus importants sans que les enheides fussent plus élevés qu'ils nels sort actuellement. que les subsides fussent plus élevés qu'ils ne le sont actuellement. Il est fortement à désirer que ce projet, qui est dans l'intérêt de

toutes les villes d'expositions, puisse recevoir son exécution.

» ministériel, pour l'exploiter a LEUR PROFIT et dans leur m intérêt privé.

Plus loin, dans le même numéro, on lit encore : Nous n'avons pas été favorables à-la candidature de M. »Delfosse, parce que nous avons regardé l'opposition systé-DMATIQUE ET EXAGÉRÉE CONSTAMMENT suivie par ce candidat ocomme nuisible aux principes libéraux qu'une telle opposi-otion tend sans cesse à compromettre, et les électeurs nous pont donné raison en ne lui accordant que 177 voix sur 307. »Est-ce là un succès dont le comité libéral et le Journal DDE LIÉGE ET DE LA PROVINCE doivent tant se vanter? Les prinocipes politiques de tolérance et de modération que nous proofessons, ne l'ont-ils pas emporté sur les principes exagérés, DEXCLUSIFS et INTOLÉRANS du COMITÉ de l'union libérale? »

Toujours dans le même numéro, l'Espoir, répondant aux railleries du Journal de la province, sur la minime influence que ce dernier attribuait à l'Espoir, s'exprime ainsi :

»Le Journal de liégéet de la province, pour prouver la mi-nime influence que nous exerçons sur l'opinion publique, adit qu'un des actionnaires de notre journal n'a pu obtenir, plors des élections communales, que le cinquantième des avoix. Nous rappelerons à notre confrère, pour montrer »son immense influence, que le comité libéral a voulu porter »comme candidat au conseil communal, M. Jacques Desoer, DIMPAINEUR ET PROPRIÉTAIRE DU JOURNAL DE LIÉGE, et que faute »de voix pour l'appuyer, ses amis ont été obligés de l'en-»gager à se retirer.

»Si l'organe officiel du comité l'ignore, nous lui rappelle-prons que, lors des élections de la commune, des démarches, préitérées pour les élections au conseil provincial, ont été »faites à diverses reprises auprès de plusieurs de nos actionmaires pour les engager à se laisser porter sur la liste du DOMITÉ DE L'UNION LIBÉRALE, et que toujours elles ont étéfacocueillies par un refus formel, les principes que nous professons ne pouvantse concilier avec ceux du comité. Un des nenvoyés a eu même la naïveté, dans un moment d'épanchement, d'avouer que c'était pour se rendre le journal favora-

Eh bien, tout ceci n'est-il pas édifiant? En 1836, l'Espois tonnait contre le comité libéral qui se compose, aujourd'hui encore, des mêmes hommes dont il se composait en 1836; il leur reprochait leur esprit de coterie, de camaraderie, de népotisme, d'individualisme; il leur reprochait même leur manque de probité politique et de désintéressement person-nel; il leur reprochait d'être guidés, la plupart, par des intérêts privés, et d'avoir pris en quelque sorte l'engagement de se pousser mutuellement aux affaires; il leur reprochait d'être exagérés, exclusifs, intolérans, et de vouloir exploiter, à leur profit et dans leur intérêt privé, la réaction qui s'était manifestée contre le parti catholique-ministériel. Il déclara enfin que les principes qu'il professait ne pouvaient concilier avec ceux du comité.

Et en 1838, oubliant tout ce qu'il a dit et écrit contre le comité libéral, oubliant ses principes antérieurs, ses con-VICTIONS précédentes, l'Espois se rallie à ce comité, dont le personnel n'est pas changé, dont le quartier-général est encore là où il était en 1836, dont le drapeau est toujours le même, et il adopte bénévolement le candidat de ce comité!

Mais nos lecteurs en verront encore bien d'autres.

Nous avions accusé le Journal de la Province decéder frop souvent aux inspirations d'un esprit exclusif et intolérant, et de préférer, dans certaines circonstances, un libéral imbé-CILLE ou SERVILE, à un catholique éclaire ou indépendant. Aussitôt le Journal de la Province s'empare de ces deux épithètes et les applique à M. Neef. Nous protestons contre cette fausse interprétation de notre pensée et nous déclarons que nous n'avons pas voulu parler de M. Neef. Ouelques jours s'écoulent. Le Courrier de la Meuse, dans un article sur les élections, et au milieu d'une phrase conçue en termes tout aussi généraux que ceux dont nous nous étions servis nous-mêmes, laisse échapper les mots: HOMME STUPIDE. Aussitôt le Journal de la Province de s'écrier de nouveau : c'est M. Neef que vous avez voulu désigner ; c'est à M. Neef que cette injure s'adresse! Mais quelle idée le Journal de la Province se fait-il donc de son candidat? Ne saurait-on parler d'un homme imbécille ou stupide sans attaquer M. Neef? Il faut que ce journal soit bien convaincu de la faiblesse de sa cause ; car il ne recule pas même devant la nécessité de dénaturer la pensée de ses adversaires et de torturer leurs paroles, dût-il en jaillir des suppositions offensantes pour M. Neef.

Le sénat a adopté hier, à l'unanimité, 24 projets de loi relatifs à des naturalisations, au nombre desquelles figurait celle de M. Fuss, professeur à l'université de Liège.

M. Alerme a continué hier ses débuts à Bruxelles, dans le rôle de Lorenzo de Fra-Diavolo. Il s'est bien tiré de cette épreuve, disent les journaux, et il a été applaudi après la romance du troisième acte.

Nous venons de voir un superbe buste en bronze, de grandeur naturelle, représentant le Roi Léopold, par M. Bueckens, d'Anvers, notre compatriote, professeur à l'Académie des Beaux-Arts de Liége. Ce travail fait beaucoup d'honneur à son auteur, et prouve que la Belgique possède de grands artistes dans toutes les branches des Beaux-Arts. M. Bueckens, dont le talent supérieur avait été aprécié par les rois de Prusse et de Bavière, a été appelé par ces souverains et a exécuté pour eux plusieurs travaux. Mais, malgré la fayeur dont il jouissait, l'amour de la patrie l'a ramené en Belgique, et nous nous félicitons de le posséder, Puisqu'il formera parmi nous des héritiers de son beau (COMMERCE BELGE.)

Le comité directeur, institué à Arlon pour protester contre le morcellement du territoire, se compose de onze membres. M. Dubois, président du conseil provincial, est à la tête; un frére et un cousin de M. Nothomb en font également partie avec quatre membres, tant de la députation permanente que du conseil provincial. Il discute deux adresses à la chambre des pairs de France et à la chambre des communes d'Angleterre. (CONST. DES FLANDRES.)

- On lit dons le Messager de Gand:

On nous communique un extrait d'une lettre d'une date toute récente, adressée des provinces rhénanes à un habitant de cette ville. Il n'y est pas fait mention d'une concentration de troupes, proprement dite, sur un seul point de la frontière qui avoisine la Belgique; mais on y dit que depuis quelque temps les garnisons de toutes les villes ont été augmentées considérablement, et de manière à former un total fort respectable. Le correspondant évalue à plus de trente mille hommes de troupes d'élite le nombre des soldats répartis dans les provinces rhénanes. La Prusse, dit-il, est préparée à tous les événements.

On écrit de Valenciennes, le 15 mai :

Jusqu'à présent on n'apprend pas que des ordres aient été donnés pour de nouveaux mouvements de troupes.

On lit dans le Journal d'Aix-la-Chapelle, sous la date du 15 mai :

Non seulement les journaux belges mais encore les journaux français parlent tous de grandes masses de troupes que la Prusse concentrerait dans les provinces rhénanes par suite de mouvements de troupes en France et de démonstrations des Belges contre l'exécution des 24 articles. Chez nous on ne sait rien d'aucune dislocation de troupes et il n'y a que l'appel de la landwehr, pour les exercices ordi-naires du printemps, qui puisse avoir donné lieu à de pareils bruits.

- On mande de Cologne, le 10 mai :

Dans l'assemblée des actionnaires du chemin de fer vers la frontière de Belgique, qui a eu lieu aujourd'hui, M. Von Oppen a lu un rapport au nom de la commission et a conclu à l'augmentation du capital de un million et demi de thalers de Prusse. La discussion a roulé sur cet objet et il a été décidé que la commission annoncerait l'émission du nombre d'actions nécessaires. Une seconde proposition sur le point de jonction arrêtée avec l'ingénieur belge Simon a été adoptée; d'autres propositions ont été faites sur les stations établies à Aix-la-Chapelle et à Duren, et sur les marchés à contracter pour des bois et des pierres, plusieurs ont été rejetées et d'autres ajournées à une prochaine assemblée.

#### CONSEIL COMMUNAL.

Séance du 17 mai 1858. - Absens : MM. Lefebvre (malade) , Tilman, Billy , Hennequin, Forgeur , Constant , Tombeur ( malade ) , Lion et

Voici les communications :

 Les pompiers réclament une augmentation de solde.
 MM. Léonard Modave et autres demandent que la ville fasse construire un égoût dans la rue du Collège. 3° MM. Marchandise frères demandent à acquérir une parcelle de ter-

rain entre la rue de la Cathédrale et celle de la Syrène. 4º Délibération de la commission des hospices relative à la main levée

d'une inscription prise contre les enfans Boulanger.

5° Candidats présentés par le bureau de bienfaisance pour le rempla-cement de M. Grocteclaes, curé de St-Nicolas, en qualité de membre de 6º Délibération du bureau de bienfaisance relative à la main levée

d'une inscriptiou prise contre le sieur Noppius-Dubois.

7º Délibération du même par laquelle il estime qu'il y a lieu d'accepter les offres faites par M. de Laminne, fondé de pouvoirs des héritiers Gru-

mesel, relativement à deux pièces de terre qui n'ont pu être renseignées dans la commune de Voroux-lez-Liers. 8º Décision de la députation permanente rejetant l'indemnité de 5,000 francs en faveur du bureau de bieufaisance et des artistes et employés

9. M. le directeur du Mont-de Piété fait connaître qu'il a réintégré dans la caisse communale la somme de 10,000 fr., avancée par la ville.

10. M. Hubart, Macors et Dejuzaine demandent que la ville fasse construire un canal dans la rue Laruelle.

11. M. Sanse directeur du spectacle demande que la ville lui accorde un subside de 55,000 fr. pour l'année théâtrale prochaine; dans la négative, il volera de ses propres ailes, et usera de la liberté accordée aux re-

présentations dramatiques.

Le comité général sera convoqué dans le plus court délai possible, pour examiner la lettre de M. Sanse.

M. le bourgmestre remet la présidence à M. Piercot, afin de présenter un rapport sur l'organisation de l'école du soir pour les jeunes filles et

les femmes adultes il porte:

1º Que le personnel de l'école du soir pour les jeunes filles et les femmes adultes sera composé a) d'un instituteur; b) d'une sous-maîtresse, c) de deux secondantes.

En admettant pour le personnel enseignant un système mixte, on a été guidé par la considération que peu de femmes ont une instruction assez solide et assez variée pour être à la tête d'une école où seront ad mises des personnes de tout âge.

2º Que la somme de 2400 frs. , portée au budget de 1838 pour le perpersonnel de cette école, sera répartie d'une manière différente de celle qui s'y trouve indiquée :

Le personnel enseignant des écoles du jour, soit pour les filles, soit pour les garçons, ne sera pas choisi à cause de la fatigue des leçons tant

du matin que de l'après-diner, et de la nécessité pour les sous-maîtresses et les secondantes de suivre les cours de l'école normale qui se donnent aux mêmes heures que les leçons de l'école du soir.

3º Qu'un appel soit fait par la voie des journaux aux personnes qui se croiraient les titres nécessaires pour être admises. 4º Que le local de l'école de St.-Pierre soit désigné pour la tenue de

5° Que le programme de l'enseignement soit incessamment soumis à l'approbation du conseil communal. La discussionest ouverte sur ces conclusions.

MM. Dehasse et Chefneux demandent que cette école soit établie dans le quartier de l'Est comme le plus populeux.

D'autres membres appuient la proposition de la commission d'instruction publique, et font remarquer que le local de St-Pierre est le point central de trois quartiers de la ville.

Tontes les conclusions sont admises à l'unanimité, y compris celle.

Tontes les conclusions sont admises à l'unanimité, y compris celle de l'emplacement de l'école à Si-Pierre.

M. Jamme, au nom de la même commission, propose de nommer deux secondans en plus à l'Ecole préparatoire où le nombre des élèves

Il a été reconnu par l'expérience que le plus grand nombre d'élèves qu'on puisse confier à un secondant est de 40, et dans l'état actuel, quoi-qu'il y ait deux instituteurs, un sous-maître et 5 secondans, deux de ces derniers ont l'un 68 élèves et l'autre 78. Il propose en conséquence au conseil, de voter un fonds de 500 fr.

pour deux secondans de 5º classe au traitement de 250 fr.
Cette conclusion est admise à l'unanimité des membres présens.
En troisième lieu M. Jamme propose d'accorder 83 fr. de plus en faveur de la femme de peine de l'école des garçons de l'Est et de l'école gardienne tout à la fois.

Cette conclusion est admise avec la condition que la femme de peine devra se faire aider. Le conseil approuve la délibération du bureau de bienfesance relative

au paiement d'une somme de 600 fr. 08 c. pour frais de justice
Il donne un avis favorable sur la délibération de la fabrique de StChristophe relative à l'acceptation d'un legs de feu de Donnéa.
Il accorde un crédit de 91 fr. 21 c. pour remboursement de frais de

transports de mendians;

Il décide qu'il sera offert au sieur Renson 5 fr. par mètre de terrain

qu'on lui a enlevé pour la voirie en 1854, rue des Potiers. Il approuve une délibération par laquelle les hospices demandent un crédit supplémentaire de 5,698 fr. 38 c.

Il donne un avis favorable sur la délibération du conseil de fabrique de Saint-Antoine, relative à l'acceptation d'un legs fait par Mile.

Il vote le paiement d'un état de frs. 105 15 c. pour frais relatifs aux courses des chevaux de 1857, sur l'allocation pour dépenses im-

Le conseil, dans sa séance à huis-clos, a nommé la veuve Grenier en remplacement de Mme Lecrompt, démissionnaire de ses fonctions de 2me surveillante de l'école gardienne du Sud.

Lamartine, et le capitaine Marryat: tels sont les auteurs sous les auspices desquels vient de s'ouvrir la 3° série de 1838 du Muséum Littéraire, en publiant: La chute d'un ange et le Commercant naufragé. Ces ouvrages seront suivis de Moustache, preduction nouvelle de notre compatriote Paul de Kock, puis de Angelica Kauffman, roman historique du plus hau t intérêt et qui placera son auteur au rang des premiers romanciers de l'époque. Cette série ne laissera rien à désirer: Excellent choix d'ouvrages, élégance typographique remarquable, bon marché extraordinaire (70 centimes le volume) tels sont les titres qui justifient le succès dont jouit le Muséum Littéraire publié par M. Jamar. Cette jolie collection, qui sera bientôt dans toutes les mains, convients surtout au x bibliothèques des châteaux, des maisons de camparme, en ce que au x bibliothèques des châteaux, des maisons de campagne, en ce que, donnant à un prix très minime tout ce que la littérature offre de nouvautés intéressantes, elle suffit en général aux délassements littéraires de la vie de campagne et dispense, d'un autre côté, de mettre à la disposition de tous les visiteurs des éditions de grand prix, dont les formats du reste sont presque toujours incommodes. (Voir aux annonces le détail des ouvrages publiés en 1858).

La vie est un fardeau quand on est malade, non est vivere, sed valere vita; il faut donc chercher les moyens hygiéniques les plus convenables pour conserver la santé, et sous ce rapport nous ne craignons pas d'accorder la préférence au Kaïffa d'Orient, nouvelle substance dont vient de s'enrichir la science et la chimie culinaire. Le Kaïffa convient pour de s'enrichir la science et la chimie culinaire. Le Kaïffa convient pour l'alimentation des gens faibles, des dames, des enfans, des convalescens; il guérit les gastrites, le marasme, les coliques, irritations nerveuses et les maladies de poitrine, telles que rhumes, phtisie, catharres et toux rebelles. Plus de soixante médecins de la faculté de Paris ont donné des attestations légalisées de son efficacité et voici en quels termes l'un d'eux en a rendu compte: « Je soussigné certifie que la subs- tance désignée sous le nom de Kaïffa, aliment aussi sain que léger, » peut remplacer avec de grands avantages le chocolat et le café au » lait, surtout dans les débilités causées par de longues gastrites et que » je n'ai qu'à me louer de son usage dans tous les cas semblables. Paris » le 4 janvier 1853. Signé Grimaud, docteur en médecine de la faculté » de Paris. Vu par nous, maire du 11° arrondissement pour légalisa- » tions. Paris, 18 janvier. Signé Desmonts, adjoint (1).

(1) Dépôts autorisés chez MM. les pharmaciens suivans : Lafontaine, à Liége; Vandervelde, à Anvers; Gavenaille fils, à Audenaerde; Vanoutrive Pollet, à Bruges; Descordes Gauthier, à Bruxelles; Wanty, à Beanmont; Algrain, à Binche; Vander Espt. à Courtrai; Fagot Briquet, à Couvin; Estrevenart, à Dour; Massot Froment, à Gand; Rasquinet, à Huy; Smout, à Louvain; A. Dewitte, à Leuze; Lechen, à Luxembourg; Putsage, à Mons; Minne, à Menin; Demaret, à Namur; Limauge, à Peruwelz; Roy, à Renaix; Carette, à Tournay; Etienne, à Verviers.— Ils délivrent gratis une brochure in-80 intitulée: Couseils d'Hygiène et de Médecine usuelle, par un docteur de la faculté de Paris. de Médecine usuelle, par un docteur de la faculté de Paris.

#### VILLE DE LIEGE.

Le collège des bourgmestres et échevins. Vu la délibération du conscil communal du 31 mars dernier, relatif à l'acquisition à faire par la ville de l'ancien couvent des Clarissés appartenant aux hospices, à l'effet d y bâtir un édifice propre à recevoir le collège municipal et l'école normale.

Le plan de la propriété dont il s'agit restera déposé au sécrétariat de la ville pendant 15 jours. Le public peut en prendre connaissance dans ce délai ct faire sur l'acquisition projetée telles observations qu'elles jug

Le présent sera publié par la voie des journaux et affiché tant sous le erron de l'hôtel de ville, qu'à la porte de l'église de St. Jacques. Liége, le 14 mai 1838. Le Président, Louis JAMME.

Le collége des bourgmestre et échevins procédera, jeudi 24 de ce mois, à midi, dans l'une des salles de l'hôtel de ville, aux adjudications

1º Travaux à exécuter pour la reconstruction des murs de quai et autres ouvrages d'art, le long de la rive droite de la Meuse en Pêcherrue, et de l'embranchement de la rivière dite Trou-Saucy, en amont de

2º Travaux à faire pour la reconstruction du mur longeant le biez de la Rivelette, quartier de l'Est, en amont et en aval du pont de pierre. 3º Reconstruction et réparations à exécuter à l'église et à la maison presbytérale de Ste.-Walburge.
On peut voir les cahiers des charges au secrétariat de la ville.

A l'hôtel de ville, le 14 mai 1838.

Le président, Louis JAMME.

#### DIVAGATION DES CHIENS.

L'administration informe de nouveau les habitans que la destruction de tous chiens trouvés divaguans, a lieu dans les divers quartiers, et elle les invite instamment à prendre les mesures nécessaires pour éviter les suites fâcheuses de leur imprévoyance à cet égard.

A l'hôtel-de-ville, le 14 mai 1858.

Le président, Louis JAMME.

Le collège des bourgmestre et échevins prévient le public que la liste arrêtée par la députation permanente du conseil provincial pour 1858, contenant les noms des personnes admises à exercer dans cette province les diverses branches de l'art de guérir, est déposée au secrétariat de cette commune, où chacun peut en prendre connaissance.

A Liège, le 14 mai 1838.

Le président Louis JAMME.

#### ÉTAT CIVIL DE LIÉGE DU 16 MAI.

Naissances: 1 garçon.

Décès: 4 garçons, 1 fille, 2 hommes, 1 femme, savoir:
N. J. Coclet, âgé de 70 ans, serrurier, faubourg St.-Gilles, époux de
Marie Françoise Dumoulin. — H. F. Thomson, cordonnier, âgé de 30
ans, pont St.-Nicolas, époux de Catherine Josephe Lamaille. — Marie
Josephine Louise Bury, âgée de 32 ans, sans profession, quai St.-Léonard, épouse de François Désiré Pensonnat.

Du 17. - Naissances : 2 garçons, 3 filles.

Du 17. — Naissances: 2 garçons, 5 filles.

Mariages 10, savoir entre:
H. J. Debrassinne, négociant à Ans et Glain, et Joachinne Josephe
Plomteux, négociante, place du Marché. — Ad. F. Em. Poppé, 1er lieutenant au 9° régiment de ligne, domicilié à Termonde, et M° Ant. Elis.
Bellefroid Vanhove, rentière, Mont St-Martin. — H. J. Grenson, sans
profession, à Hucorgne, et Marie Gatherine Jos. Renard, négociante,
Sous la Tour. — Guill. Jos. Lejeune, mouleur en sable à la Boverie, et
Jne. Jos. Dreze, couturière en Bèche. — L. A. Planche, journalier, faubourg St-Laurent, et Th. Paquot, journalière, faubourg Ste-Walburge.
— N. F. Lejeune, cultivateur, rue Naimette, et J. B. H. Lambert dit
Biron, sans profession, rue St-Severin. — M. Sougné, menuisier, fauhourg d'Amercœur, et M. B. Leieune, journalière, même faubourg. — Biron, sans profession, rue St-Severin. — M. Sougné, menuisier, raubourg d'Amercœur, et M. B. Lejeune, journalière, même faubourg. — A. Fabry, serrurier, derrière St-Martin, veuf de M. D. Simonis, et Marguerite Wilmotte, cuisinière, rue St-Adalbert. — N. W. Mostert, marchand tanneur, à Malmedy, et J. M. H. Vercken, sans profession, sur Avroi. — Ch. U. L. Trasenster, marchand brasseur à Beaufays, et J. G. Beaujean, négociante, faub. d'Amercœur.

Décès: 2 garçons, 2 filles, 1 homme, savoir:
François Pierre Smeyers, ébéniste, âgé de 21 ans, rue des Clarisses, célibataire.

THEATRE ROYAL DE LIÉGE.

Aujourd'hui vendredi 18, la première représentation D'OBERON, opéra féerie en 3 act s.

#### AVIS A MM. LES AMATEURS DE CHEVAUX.

M. HILGERS, marchand de chevaux, a l'honneur d'annoncer qu'il est arrivé ici avec des BEAUX CHEVAUX DE SELLE DE VOITURE et de TILBURY, chez M. DUBOIS, au Chariot de Brabant, Faubourg St.-Marguerite.

### Vente de Meubles

POUR SORTIR DE L'INDIVISION,

AUTORISÉE PAR JUGEMENT DU TRIBUNAL CIVIL DE LIÉGE.

MARDI 22 MAI 1858 et jours suivans, à 9 heures du matin, à l'hôtel du Canal de l'Ourthe, à Tilff, il sera procédé par le ministère du notaire RADELET, de résidence à Ougrée, à la vente publique :

Ougree, à la vente punique.

1º Des effets mobiliers garnissant ledit hôtel.

2º Du fonds de commerce de vins, épiceries, etc.

5º De deux bateaux d'Ourthe. 4º Et d'une quantité de pierres de taille provenant des carrières de Cheret et de

Le tout appartenant pour douze quatorzièmes à M. MEN-TION et ses enfants, et pour le surplus aux mineures GHAYE.

ARGENT COMPTANT.

Mr MENTION previent le public que ne dégarnissant en rien son hôtel, il sera toujours prêt à recevoir les personnes qui jusqu'ici l'ont honoré de leur confiance. 754

#### VENTE PUBLIQUE POUR SORTIR DE L'INDIVISION

DE DEUX

D'ORIGINE PATRIMONIALE SIS DANS LE CANTON DE HOUFFALISE,

PROVINCE DE LUXEMBOURG.

LUNDI ONZE JUIN 1838, à dix heures du matin, ilsera procédé en l'étude du notaire JADOT, A MARCHE,

A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES

DE DEUX

#### BOIS DE HAUTE ET BELLE FUTAIE

Essence de hètre en plein rapport.

Le premier nommé la CEDROGNE d'une contenance de 750 hectares 13 ares 60 centiares. Il s'y trouve une tour-bière de 30 hectares dont l'exploitation n'a pas encore été

LE SECOND DIT S'-PIERRE HEZ, avoisinant le premier, d'une contenance de 185 hectares 40 ares 94 cen-

Le Bois de Cedrogne est traversé d'un bout à l'autre sur la nouvelle route de Liège à Bastogne, laquelle se continue dans ce moment de Bastogne à Neufchâteau, sa situation ne laissera donc rien à désirer pour le transport. charbons aux forges et fournaux des environs de Liége, Arlon, Virton, Neufchâteau, et encore du fond de Mersch par la route de Wilz à Ettelbruch maintenant en construc-

Ces Bois, libres de tous droits d'usage et parfaitement limités, se vendront séparément, mais ils pourront être réunis et vendus en un seul lot si on le trouve convenir.

Il sera accordé beaucoup de facilités pour le paiement du

S'adresser, pour tous renseignemens audit Mo JADOT. à M° JACOMIN, notaire à Houffalise, et à monsieur LEJEUNE D'HUMAIN, rue du Pont-d'Avroy, nº 587, à Liége; et pour voir les Bois aux gardes Boulanger, aux tailles, Pirson

à Houffalise, et Henry à Mont-leBon. LE MEME JOUR à dix heures après midi, le notaire JADOT procédera également en son étude,

A LA VENTE PUBLIQUE AUX ENCHÈRES,

# D'un beau Bois Futaie

Sur taillis, essence, chêne et hêtre appelé le Bois de Journal, d'une contenance de 157 hectares 82 ares 61 cen-

Ce Bois, libre de tous droits d'usage, est situé à 2 112 lieues de Marche, 2 de la rivière d'Ourte, entre l'ancienne et la nouvelle route de Marche à Bastogne.

Il sera accordé beaucoup de facilités pour le paiement du

S'adresser audit notaire JADOT pour tous renseignemens, et pour voir la propriété au garde MATHIEU à Champlon.

## 70 CENTINIES

LE VOLUME, AU LIEU DE

### FRANCS 50 C.

MUSÉUM LITTÉRAIRE.

EN VENTE:

LA CHUTE D'UN ANGE, par Lamartine, 2 vol. LE COMMERÇANT NAUFRAGE, par le capitaine Marryat, 2 vol.

SOUS PRESSE :

ANGELICA KAUFFMANN, par L. de Wailly. MOUSTACHE, par Paul de Kock. PAULINE, par Alexandre Dumas.

LES 1re ET 2º SERIES DE 1858

se composent des ouvrages suivants :

1 . SÉRIE : HISTOIRE DE CESAR BIROTTEAU, parfumeur, chevalier de la légion-d'honneur, par de Balzac, 2 vol. — LA SOEUR DU MAUGRABIN, par le bibliophile Jacob, 1 v. — MÉMOIRES DU DIABLE, par Frédèric Soulié, 2 vol. — LE VIEUX COMMODORE, par le capitaine Marryat, 2 vol. — LES VOIX INTÉRIEURES, par Victor Hugo, 1 v. — MADAME LA DUCHESSE DE BOURGOGNE, 1 v. — L'EXILE. — UNE ROSE AU DÉSERT, par M° la duchesse d'Abrantès. 1 v.

M° la duchesse d'Abrantès, 1 v.

2° SÉRIE: CHAVORNAY, par Charles Didier, 2 v.—
A LA BELLE ETOILE, par Auguste Arnould, 2 v.— MEMOIRES DU DIABLE, par Frédéric Soulié, 2 v.— MADEMOISELLE DE MARIGNAN, 1 v.— L'EXPIATION, par
le Bibliophile Jacob, 1 v.— LE COMTE DE NETY, par

Lottin de Laval, 2 v.

CONDITIONS DU MUSEUM LITTÉRAIRE.

Le MUSEUM LITTÉRAIRE se compose des meilleurs ouvrages de la littérature moderne, qui sont reproduits aussi-tôt leur publication à Paris. L'on distribue tous les dimanches aux souscripteurs, au prix de 70 CENTIMES, un joli volume in-18 ou in-8°, imprimé avec luxe sur papier vélin superfin satiné, qui reproduit exactement un volume in-8° de la valeur de 7 FRANCS 50 CENTIMES.

Il suffit de souscrire pour une série de 10 volumes coûtant ensemble 7 FRANCS, et représentant la valeur de 75 Frs. Bruxelles, chez l'éditeur J.-J. JAMAR.

Liége, chez J. DESOER, PALANTE, COLLARDIN, DESSAIN, LEDUC, etc. Verviers, chez ANGENOT fils.

### AVIS POUR SURENCHERIR

UNE SUPERBE

# Maison de campagne

SITUÉE A ENGIS.

Suivant procès-verbal d'adjudication recu par Me HOUBAER, notaire à Seraing, le quinze mai 1858, il a été adjugé auprix de seize mille francs, une BELLE et VASTE MAISON avec écuries, remise, grange et 50 ares de jardin et verger, situés à Engis. Cette belle propriété, récemment bâtic à la moderne, convenable par ses aisances, à tous genres de commerce, réunit de beaux salons, cinq caves et de vastes greniers. Sa façade, qui donne sur la grande route de Liége à Huy, a une grande étendue. On peut, jusqu'inclus le vingttrois de ce mois, à midi, SURENCHERIR d'un dixième sur la grande et en la company de la commence de le prix d'adjudication desdits immeubles. — S'adresser audit notaire HOUBAER, pour connaître les conditions et voir la

### SOCIETÉ GENERALE POUR

FAVORISER L'INDUSTRIE NATIONALE.

#### ADMINISTRATION DES FORETS.

5me. MAITRISE.

On donne avis que la VENTE de la COUPE de FUTAIE. ordinaire 1838, dans la forêt HARRE, province de Luxembourg, aura lieu le LUNDI 28 MAI 1838, à 11 heures précises du matin, dans une des salles du palais de justice à Liége, par devant le notaire DUSART.

S'adresser pour de plus amples informations et pour obtenir des exemplaires de l'affiche, à Liége, en l'étude du notaire prénommé, et à St.-Trond, au bureau du maître particulier des forêts de ladite société.

STROP PECTORAL FORTIFIANT DU DOCTEUR CHAUMONNOT.

### UNE MEDALLE D'OR.

A ÉTÉ ACCORDÉE A L'AUTEUR.

Il guerit promptement les rhumes, coqueluche, l'asthme, les catarrhes, les inflammations de poitrine, les irritations d'estomac et les palpitations de cœur. Il calme aussi les affections nerveuses. Prix 5 frs. la bouteille, 2 fr. 50 c. la 172 houteille. Dépositaires pharmaciens: Decat, à Bruxelles; Obosenski, à Louvain; Pestiaux, à Florenne; Mathieu, à à DINANT, Leboutte, à Liége; Frans Debast, à GAND; Jourdain, à Namur; Fryson Vanoutrive, à Ypres; Vanmiert, à Mons; Smout, à Malines; Dobbelaere, à Courtrai. 1807

# ASSURANCE

LA SOCIÉTÉ DU LION BELGE.

ÉTABLIE A LIÉGE .

ASSURE LES PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES ET MOBILIÈRES

#### CONTRE INCENDIE.

LE FEU DU CIEL COMPRIS, A DES PRIX TRÈS MODÉRÉS.

S'adresser chez M. J. H. DEMONCEAU, agent général, PLACE ST DENIS, Nº 637, tous les jours non fériés, de neuf heures du matin à 3 heures de relevée.

Les déclarations remises au bureau dans la matinée, sont inscrites à midi précis, et les polices peuvent être retirées le I udemain dans la journée.

#### AVIS.

Il sera procédé le 29 de ce mois, au ministère de la guerre, à Bruxelles, à l'adjudication de la fourniture du CHAUF-FAGE et de l'ÉCLAIRAGE aux corps de garde, à partir du 1er juillet prochain, jusques et y compris le 30 juin 1839.

Le cahier des charges et conditions auxquels cette adjudi-cation aura lieu, est déposé à la 2<sup>mc</sup> division des bureaux de l'administration provincial, où il pourra en être pris com-

A Liége, le 14 mai 1838.

» nouvelle.
Russie, Hope et Co 104 718

### BOURSES.

PARIS, LI	16 MAI.
	Actions réunies
Quatre p. c 102	Différée ancienne
Cinq p. c 109 05	Dito nouv. s. inté. —
Act. de la Banque. 2710	Dette active 22 718
Obl. la vil. de Par. 1177 50	Id. passive 5 1/2
Emprunt belge 103 118	Emp. rom 101 112
Société Générale.	Rente de Naples 100 80
Banque de Belgiq. 1440	Empr. portugais.
Mutualité	Miguéliste   —
LONDRES,	LR 15 MAI
	Différées   8 5 4
Belge. 1832, c. d. 101 314	Passives 5 114
Hel. Dette active. 54 314	RUSSIE
Portug. 5 p. c 38	RUSSIE
1d. 5 p. c 26	MEXICAINS 5 p. c. 28 12
Esp. Emp. 1834 22 114	hind I , edited to brig a rote on
AMSTERDAM	, LE 16 MAI.
	[Certific. à Amster.] 97 718
Dito 2 1 <sub>1</sub> 2 54 3 <sub>1</sub> 16	POLOGNE, L. fl. 500 141 12
Différée	PRsc. L. de Rd. 50 -
Billet de change. 25 15116	EEPAGNE. E. Ard 21 318
Obl. synd. d'am 95 1116	Dito grd
» 3 1 <sub>1</sub> 2. 79 1 <sub>1</sub> 2	Dette différ, anc. 6
S. de C. des PB. 187	nouv.

» 1829 , 5. Inscr. au gr. livre	104 718 -	Bres. Obl. à Lond.	
Manage Out of the	ANVE	RS, LE 17 MAI.	
Anvers. Det. act.	104 112	AllPRUSSE. Em. à Berl.	113 114
» Det. diff.	48 114	A NAPLES. Cert. Fal.	93
Empr. de 48 mill.	102	A ET. Rom. Lev. 1832.	101 112
Id. de 30 mill.	93 3[8	P Cert. à A. 1834	100 118
HOLL. Dette. activ.	-	The different day and	
Rente rembours	_	CHANGES.	
AUTRICHE. Métalli.	106 318	A	Total Inches
Lots de fl. 100	311	A Amsterd. C. jours.	112 olo p.
» fl. 250	450	A Id. 3 mois.	In the second
» fl. 500	743	P Rotterd. C. jours.	112 olo b.
Polog. Lots fl. 300.	115 3 4	P Id. 3 mois.	-
» » fl. 500.		P Paris. C. jours.	1 <sub>1</sub> 8 av.
Brés. Em. L. 1834.		P Id. 3 mois.	718 ole p.
ESPAGNE. Ardoin			
Dette passiv. 1834.	-	ld. 2 mois.	
» Différée		P Francfort. C. jours	
		A Id. 3 mois.	
Dito à L		P Bruxelles et Gand.	118
		A BOURSE DU 17 MAI.	The state of

La hausse à Londres sur l'Actif espagnol n'a pas fait beaucoup d'effet ici, ouv. 21 1<sub>1</sub>2 7<sub>1</sub>16 5<sub>1</sub>8 7<sub>1</sub>16 et reste 21 1<sub>1</sub>2 cours an comptant. On a fait beaucoup d'affaires à primes à courtes échéances. actions de la Banque Commerciale d'Anvers, ouv. 113 114 et reste Actions de la banque d'Industrie ouv. 104 12 518 314 718 et reste 105

argent. Act. du chemin de fer Sambre et Meuse 103 papier.

BRUXELLES, LE 17 MAI. 54 314 AlBrasseries. . . . Dette active 2 12 Emp. Rothschild. 102 Fin courant. . . . Emp. de 30 mill. . P Mutualité. . . . . 120 118 et P Fin courant. . . . 95 Emp de 1852 (4). Act de la Soc. G. 842 P.S. C. Bruges. . . Monceaux. . . . 93 114 P Act. Réunies.. . Emp. de Paris. . . 1790 S. de Comm. de c. — P Bormage. . . . . Houyoux. . . . . P Papeterie. . . . . P Lits de Fer. . . . B. de Belgique. . C. de S. et Oise. . 110 114 P Luxembourg. . . . A Civile. . . . . . Hauts-Fourneaux. Banque Foncière. 103 114 A Herve. Ch. de Fer de Col. Ch. de B., M. et B. Flenu. . . . . . Hornu. . . . . . Sclessin. . . . . . Holl. Dette active. 54 Losrenten inscrit. 99 7<sub>18</sub> Autriche, Métalliq 106 1<sub>1</sub>4 Soc. Nationale. Levant du Flenu. -Ougrée. . . . . — Sars-Longscham. 175 12 A Naples. C. Falcon. P Espagne. Ardoin. Fin courant. . . Prime un mois. . Différée de 1830. 21 318 Chemin de Fer. . 100 Vennes.... St-Léonard. . . Chatelineau. . . . Verreries. . . . . 125 Alldem de 1835. . . Betteraves. 

Imprimerie de J.-Bte Nossent, rue du Pot-d'Or, no 622, à Liège.